LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

--LA PLUS FORTE-- VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 186, Rue de Paris
PARIS. 43. Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix - Tourcoing

MARDI 23 DECEMBRE 1930

BUREAUX :
ROUBAIX | Teleph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Teleph. 9-85
3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

QUARANTE-TROIS MILLIARDS D'IMPOTS DE PLUS EN 1930 QU'EN 1920

IL EST TEMPS D'ARRÊTER POUR LE BUDGET DE 1931

Nous n'avons cessé, dans ce journal, de défendre la cause des contribuables toujours sacrifiés par un Parlement trop enclin à voter des lois coûteuses et des dépenses d'ordre électoral. Un coup d'œil doit être jeté, en cette fin d'année, sur le projet de budget de 1931, tel que l'examine en ce moment la Commission des Finances de la Chambre.

L'augmentation croissante des charges budgétaires

Les charges budgétaires vont sans cesse croissant.

Elles étaient en 1927 de 39 milliards 541 millions ; en 1928 de 42 milliards 445 millions ; en 1929 de 45 milliards 366 millions ; en 1930-1931 de 50 milliards 398 millions.

Le projet de budget pour l'exercice 1931-1932, a été arrêté en octobre par le Gouvernement à 50 milliards 145 millions.

Mais il convient de remarquer que cette réduction, par rapport à l'an dernier, n'a pu être obtenue qu'en faisant supporter par la caisse d'amortissement certaines charges qui, jusqu'ici incombaient au budget de l'Etat et qui s'élèvent à plus d'un milliard et demi.

Le flot montant des dépenses

Les 50 milliards de dépenses se répartissent comme suit :

Dette publique, qui comporte le service des rentes perpétuelles et des différentes dettes : amortissable, extérieure, viagère, ainsi que les pensions et allocations aux victimes de guerre, 23 milliards 836 millions, soit 47,8 % du total des dépenses.

Œuvres d'éducation et dépenses sociales qui, dans le budget, se trouvent groupées : 5 milliards 329 millions, soit 10,9 % de l'ensemble, mais on peut les décomposer comme suit :

3 milliards 280 millions, pour l'Enseignement public, l'Education physique, l'Enseignement technique et les Beaux-Arts. Les œuvres d'assistance et d'hygiène, ne réclament que 2 milliards 49 millions.

Dépenses de la Défense Nationale : Guerre, Marine, Air, Colonies : 10 milliards 921 millions, soit 21,9 % du total.

Dépenses d'outillage, routes, chemins, rivières, canaux, ports, chemins de fer : 3 milliards 39 millions, soit 6,2 % de l'ensemble.

Dépenses d'administration, dépenses de personnel, de matériel : 6 milliards 478 millions, soit 13 %.

Le fonctionnement des Pouvoirs publics ne nécessite que 104 millions, soit 0,2 %.

L'application de la loi sur les Assurances sociales a en pour conséquences une réduction apparente de 62 millions sur les crédits inscrits au ministère de la Santé Publique, mais par contre, les subventions accordées pour accentuer le développement de la construction, entraîneront une dépense supplémentaire de 105 millions.

La réouverture de certaines prisons et de certains tribunaux obligera à une dépense supplémentaire de 30 millions.

L'entretien des routes, par suite de l'incorporation dans la voirie d'Etat de 40.000 kilomètres de routes départementales et communales, réclamera une dépense supplémentaire de 145 millions.

Pour les départements et les communes dont les budgets sont déficitaires, augmentation de dépenses de 300 millions.

L'accroissement des dépenses dites de sécurité, atteint 748 millions.

Le rapatriement dans la Métropole de l'armée du Rhin, se traduit par une dépense de 50 millions.

40 millions sont prévus pour l'outillage des ports.

67 millions pour la construction de réservoirs à combustibles liquides.

Ce qu'on attend des contribuables

Après ce rapide examen des dépenses, jetons un regard sur les recettes, c'est-à-dire sur le rendement excessif qu'on attend des contribuables pressurés de toutes parts :

Nous nous reportons au produit des impôts obtenu en 1929.

Contributions directes : 10 milliards 181 millions.

Produits indirects et monopoles encaissés au titre du budget général : 35 milliards 959 millions.

Recettes postales, télégraphiques et téléphoniques : 2 milliards 958 millions.

Ce qui nous donne un peu plus de 49 milliards.

En 1930, le rendement de ces divers impôts s'est encore accru de près de 2 milliards.

Mais à ces charges, il convient d'ajouter celles que constituent pour les contribuables les reconvrements opérés pour le compte de la Caisse autonome d'amortissement :

Taxes complémentaires et exceptionnelles de première mutation : 755 millions ;

Taxes successorales et droits de mutation par décès : 2 milliards 727 millions ;

Produit de la vente des tabacs : 4 milliards 330 millions.

L'ensemble de ces recettes s'élève donc à 57 milliards environ, alors qu'en 1920, le prélèvement opéré sur le contribuable, pour subvenir aux dépenses publiques, n'était que de 13 milliards 814 millions.

En dix ans, l'augmentation a donc été de plus de 43 milliards.

Les charges ont plus que quadruplé et ce lourd fardeau fiscal les contribuables, accablés par la hausse du prix de la vie, l'augmentation des transports, etc., ont vu, en 1930, s'ajouter le poids des cotisations des assurances sociales.

Il semblera à tous que l'heure est venue d'arrêter cette progression et de songer, au contraire, à un allègement dégressif des impôts avant les élections de 1932.

LES 100 ANS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE D'AVESNES

Cette active association commémorera en 1931 le centième anniversaire de sa fondation

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

L'année 1930, qui vit une merveilleuse floraison de centenaires, est à peine écoulée, qu'en pays d'Avesnes, on parle déjà de la commémoration en 1931 du centième anniversaire

L'Institut William, siège de la Société archéologique et historique d'Avesnes.

de la fondation d'une des plus belles association régionales : la Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes.

Depuis le 31 août 1831, date de sa création, ce groupement a toujours tendu à réaliser son idéal désintéressé résumé en une formule brève, mais éloquente : « Le culte des ancêtres, l'amour de la patrie ».

L'Avesnois dont l'histoire est si longue et si tourmentée devait être pour la société un admirable champ d'action, pour suivre sous tous ses aspects le développement de la civilisation et jeter une lumière plus vive sur tous les nombreux événements dont le pays fut le théâtre.

La société Archéologique n'a pas failli à sa tâche, elle s'y est employée avec amour, avec ardeur, et demain fêtant ses cent ans d'existence, elle pourra considérer son œuvre avec une légitime fierté et envisager l'avenir avec une ferme confiance.

CENT ANNÉES DE TRAVAIL

Le 31 août 1831, quelques personnes d'Avesnes, qui s'intéressaient aux choses du passé fondaient la société Archéologique et Historique. Ils lui assignaient comme but : « provoquer et encourager les recherches et les études historiques, contribuer à la connaissance, à la découverte et à la conservation de tous les monuments et documents antiques intéressant l'histoire nationale et en particulier celle de la région dont Avesnes est le centre ».

La société qui groupa à ses débuts une vingtaine de membres eut comme premier président M. Lebeau. Successivement furent appelés à conduire sa destinée MM. Michaux, Gossart, Z. Pérard, E. Tordeux, A. Duvaux, à qui succéda M. Georges Marie, l'actuel président.

Le groupement n'eut qu'une existence officielle qu'à partir de 1851. D'excellent travail avait déjà été accompli à ce moment. On commença alors le classement des nombreux documents recueillis, la coordination des monographies rédigées par plusieurs de ses membres ; la société fit l'acquisition d'un grand nombre d'objets précieux, vestiges des époques disparues.

Ce fut l'origine de la magnifique collection qui put être conservée dans d'excellentes conditions, grâce à un legs généreux.

Aujourd'hui la société archéologique, plus active que jamais, compte 155 membres titulaires, chiffre record et d'autant plus impressionnant, que ses rangs ayant été décimés par la guerre, l'effectif en 1921, était tombé à 25 membres.

SON ŒUVRE

Comment s'est manifesté l'activité de la Société ?

M. Georges, maire, son président, à qui nous avions posé la question, nous donna d'édifiantes

Deux des animateurs de la société : MM. Maire, président et Lacroix, trésorier-archiviste.

explications. Nous résumerons brièvement les grandes lignes.

Ce sont d'abord les réunions mensuelles auxquelles de nombreux membres ont présenté des mémoires ayant pour objet l'archéologie et l'histoire dans l'arrondissement d'Avesnes. Douze tomes de ces mémoires ont été publiés. Le treizième, actuellement en voie de tirage, ne comprendra pas moins de 50 notices sur différents sujets régionaux.

Il a été également édité un « Inventaire historique et archéologique d'Avesnes » qui est un précis de l'histoire de la ville, de ses monuments. Un ouvrage sur l'occupation d'Avesnes pendant la guerre a été aussi édité.

La société, dans son désir de perpétuer le souvenir du passé a contribué à donner à certaines rues de la ville des noms de bienfaiteurs ou d'illustres avesnois dont le mémoire doit rester vénérée : Jeanne de Lalaing, Gossuin, Prisse, Jesse de Forest, etc. Elle a pris une part très active à l'érection du monument Jesse de Forest, cet avesnois qui, il y a 300 ans contribua à la fondation de New York.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

NOEL CHEZ LES POLONAIS DE NOS BASSINS MINIERS

Depuis la guerre plus de 130.000 Polonais ont apporté le concours de leur labeur sur le marché de travail du Nord de la France.

En masse, ils se sont établis dans les agglomérations minières où, parfois, ils constituent l'élément prédominant comme à MARLES, par exemple, où l'on compte 13.000 sujets polonais sur 14.000 habitants ; à SALLAUMINES, où ils sont 11.000 sur 15.000 habitants ; à OSTRICOURT, où dans une vaste et coquette cité, 5.200 polonais forment, avec les 1.400 français, toute la population du pays, à DOURGES, à BRUAY, à COURRIÈRES, à MARNES, etc...

La liberté d'appartenir aux organisations qui ont pour but le développement intellectuel, aux sociétés sportives, très nombreuses, la satisfaction de pouvoir lire « leurs » journaux, écrits en langue nationale, d'assister aux offices célébrés, souvent, dans des églises polonaises et quelquefois même par des prêtres polonais, (comme à LIBERCOURT), le bonheur d'être à même de faire donner l'enseignement à leurs nombreux enfants, tout cela constitue chez eux un élément psychique, une force morale, qui donne à ces travailleurs, une sorte d'illusion d'existence dans leur propre pays et forme comme un lien intellectuel et sentimental avec leur Mère-Patrie.

Le Réveillon

Dans notre région hospitalière du Nord de la France tout ce peuple, aux habitudes et mentalités différentes des nôtres, a formé des groupes importants qui, en cherchant à s'isoler (les Polonais sont, en général, timides), cherchent aussi à maintenir une partie de leurs traditions ethniques.

UNE JEUNE POLONAISE GARDANT SES OIES

La « Noël », dans les districts polonais du bassin minier est, en effet, fêtée d'une façon quelque peu différente de ce qu'elle l'est par les Français.

Le beau dîner du réveillon est celui du 24 décembre, veille du jour anniversaire de la naissance du Christ. Le soir, à 17 ou 18 heures, quand le mineur est remonté de la fosse, que les enfants sont revenus de l'école, que la maman et les jeunes filles sont rentrées de la filature où, souvent, elles travaillent, ils se réunissent à dix, quinze ou vingt convives. La table est dressée, les chandelles sont allumées et les gens impatients de s'asseoir, attendent le maître du logis qui, bientôt, apparaît, grave et solennel, portant avec précaution une large hostie bénite. Alors, il en détache des morceaux qu'il offre à son épouse, d'abord, à ses enfants, à ses parents et à ses amis ensuite en souhaitant à chacun d'eux bonheur, santé et... prospérité. Les enfants accomplissent également le rite, puis c'est au tour des invités. Alors seulement, on se met à table. Eclats des lumières, de la nappe à carreaux rouges et blancs, de la porcelaine claire ; éclats de rire bruyants. Et comme on a jeûné pendant quatre semaines, les appétits sont largement ouverts. L'odeur de la soupe, aux prunes et aux figues, qui, sur la cuisinière, voisine avec la soupe de poissons ; le spectacle des immenses pots de miel, des fruits séchés, des amandes pilées, des raisins secs et des narrons, donne en outre, à l'assemblée, affamée et gourmande, l'entrain et la gaieté désirés. Après la « harsez » voici une autre bouillie grise, où, là encore, les prunes et les figues sont à l'honneur.

A l'heure où, comme « entrée », la maîtresse de maison dépose sur la table le plat de pommes de terre arrosé de « lait battu », les convives se lèvent et, à tour de rôle, anxieux, soufflent les bougies. Si la fumée monte vers le plafond, c'est pour la personne une année de bonheur assurée, dit-on. Si, au contraire, la fumée s'étale et fuit vers la porte, c'est un signe de mauvais augure : un « deuil » viendra dans l'année frapper le malheureux ou la malheureuse que le « sort » désigne. Un malaise plane sur l'assemblée, mais il est de courte durée. « Ne nous laissons pas abattre », crie dans sa langue nationale, le doyen de la société et les rires reprenant de plus belle on se remet en place pour déguster, en véritables gourmets, toutes sortes de poissons bouillis ou rôtis (szczupak ou brochet, karp ou carpe, jestotr...) qu'a si bien su préparer la maîtresse de maison.

Après, c'est la défilé des « babkas ». Les nns sont au chocolat ; les autres aux amandes. Il y a aussi le miel, les marrons, les oranges dont la première distribution de quartier juteux est — suivant la tradition polonaise — faite à tous les membres par le père de famille. Des gâteaux, des prunes, tout est bon et tout y passe ; chacun mange... tant qu'il peut. Chacun boit aussi... tant qu'il sait, non pas seulement au long du repas, mais aussi après. C'est du cognac qu'on sert aux convives ou du kummel.

La Messe de Minuit

Minuit sonne. En bande on s'en va à l'église.

Le ciel est plein d'étoiles ; il fait froid ; la neige recouvre le sol. Dans toute la cité les lumières brillent à travers les volets ; l'animation est grande ; la joie est générale. Bras dessus, bras dessous, on s'en va en chantant : « Zezu malusienki, Lezy nagusienki, etc... ». Le petit Jésus est couché tout nu, sa maman ne lui a pas donné de robe).

A l'église, l'autel est fleuri et, sur le côté, la crèche semble une grotte illuminée. Des jeunes gens, revêtus de costumes, montent la garde et le groupe de personnages de la légende entoure le divin enfant : un bébé de trois à quatre ans, aux côtés de qui, souvent, on trouve un juif, vêtu d'une longue lévite noire, la tête rasée, une boucle le cheveux de chaque côté du visage. Il est là avec une chèvre, un mouton, un âne et.... le compagnon de Saint Antoine.

Pendant la « Pasterka », les hommes debout, les femmes agenouillées dans la nef, suivent avec recueillement les phases de l'office et chantent les vieux « Noëls ». Et c'est ensuite le retour en silence à travers la neige.

Bombance !

Le jeûne de quatre semaines a singulièrement affamé les fêtards. Après le premier repas de réveillon, digne de Gargantua, ils ont l'habitude en effet, de « remettre ça » le jour de Noël. La même société se réunit à nouveau le 25 décembre et comme le Christ, dit l'évangile, est venu au monde dans une étable, la vache, ce jour là, remplacera le poisson servi la veille. En famille, entre amis, on s'amuse follement. Dans la cité, père Noël, la hotte sur le dos, attendu des enfants, distribue des friandises à la marmaille qui l'accueille et l'accompagne.

Le troisième jour de fête, le 26 décembre, est enfin arrivé et pour la troisième fois, fréquemment, les Polonais... réveillonnent. Après le poisson, c'est la vache, qui fut à l'honneur au cours des divers festins. Après la vache c'est maintenant l'oie des familles, l'oie bien dorée et sentant bon, l'oie aux marrons et aux prunes qu'a si bien su préparer la maîtresse de maison et qu'elle est si fièrement heureuse d'offrir aux invités.

Au cabaret polonais de la cité, au cinéma, au théâtre, et au dancing polonais surtout, les émigrés se rendent ensuite terminer la fête de Noël, tandis qu'au loin, dans la nuit, retentissent encore les échos des cantiques...

R. LUSSIEZ.

M. LE CHANOINE DUTOIT, VICAIRE GÉNÉRAL DE LILLE NOMMÉ ÉVÊQUE D'ARRAS

Suivant une dépêche de Rome, le chanoine Henri Dutoit, vicaire général de *Lille*, est nommé évêque d'*Arras*.

M. le vicaire général Henri Dutoit, appelé à succéder sur le siège d'Arras à Mgr Julien, est né le 4 juillet 1873, à *Armentières*. Après avoir été élève de l'Institution Saint-Jude et avoir suivi les cours des facultés des lettres et de théologie à l'Université catholique de Lille, il a obtenu la licence ès-lettres en 1893 et fut lauréat de la faculté de théologie en 1896, 1898 et 1899.

Nommé professeur à l'Institution Saint-Jean, à Douai, il enseigna la philosophie de 1899 à 1905. Il fut ensuite appelé à diriger l'un des plus importants établissements secondaires du diocèse de Cambrai, l'Institution Notre-Dame des Victoires, à Roubaix.

M. le chanoine H. DUTOIT, nommé évêque d'Arras

En 1910, il fut nommé vice-recteur des Facultés catholiques de Lille. De 1920 à 1925, il devint secrétaire général, puis reprit la charge de vice-recteur.

M. le chanoine Dutoit fut mobilisé le 5 août 1914 et affecté au camp retranché de Maubeuge. Prisonnier le 7 septembre 1914, puis emmené en Allemagne le 25 novembre, il fut interné, après diverses étapes, au château de Celle, jusqu'au 9 juillet 1915.

Libéré au titre de l'enseignement en novembre 1917, M. le chanoine Dutoit établit n° 104 de la rue de Vaugirard, un office de renseignements et de secours en faveur des professeurs et étudiants mobilisés ou en congé.

Après la guerre, M. le chanoine Dutoit reprit ses fonctions de vice-recteur des Facultés catholiques de Lille, qu'il n'abandonna que lorsque Mgr Liénart l'appela au poste important de vicaire général et d'archidiacre de Lille.

LE CONSEIL DE CABINET s'est occupé du remplacement des ministres démissionnaires

Le choix de M. Steeg ne sera connu que ce matin

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Rien n'a transpiré dans les milieux politiques du très long échange de vues qu'ont eu hier matin, au cours du Conseil de Cabinet, les membres du Gouvernement au sujet de l'attribution des portefeuilles demeurés sans titulaires par suite de démissions.

C'est aujourd'hui à l'issue du Conseil des ministres que seront connus les nouveaux ministres et sous-secrétaires d'Etat.

A ce sujet, disons que contrairement à un bruit qui a couru, il est infiniment probable que de nouveaux postes ne seront pas créés. En conséquence, les nominations qui seraient soumises à la signature du Président de la République, porteraient sur le Ministère des Pensions et les Sous-Secrétariats de l'Intérieur, de l'Education physique et de l'Agriculture. Il se pourrait que le Sous-Secrétariat de la Marine soit rétabli, mais par contre ceux des Finances et de l'Air demeureraient définitivement supprimés.

Des noms ont été prononcés, ceux de M. Dormann pour le Ministère des Pensions, Tréart-Graveran, Bréant, Poitevin, Jacques Stern, Adolphe Chéron pour les Sous-Secrétariats d'Etats.

Au même Conseil des ministres de ce matin, M. Leygues soumettra au Président de la République un décret nommant aux fonctions de secrétaire général du ministère de l'Intérieur et de la Sûreté Générale, M. Thomet, préfet de la Gironde, en remplacement de M. Roquère, conseiller d'Etat hors cadre, qui serait mis à la disposition du Garde des Sceaux pour être réintégré à la première vacance

La réunion des Ministres

L'agence Havas nous communique :

Les membres du gouvernement se sont réunis hier matin à 10 h en Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Th. Steeg, au Ministère des affaires étrangères. Le Conseil examiné les affaires intérieures et extérieures qui doivent être soumises au Conseil des Ministres qui se tiendra ce matin à 9 h. 30, à l'Elysée.

M. Steeg a fait part de ses intentions en ce qui concerne la désignation des titulaires des portefeuilles ministériels encore vacants. On sait qu'il s'agit de remplacer MM. Thoumyre comme Ministre des Pensions ; Coty comme Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et Cantru en qualité de Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, qui, tous trois, ont donné leur démission le jour de la présentation du nouveau Gouvernement devant les Chambres. On se rappelle que d'autre part, MM. Riché et Bareiy désignés le premier pour le Sous-Secrétariat d'Etat à l'aéronautique, le second pour le Sous-Secrétariat d'Etat aux Finances, s'étaient récusés avant la parution des décrets au journal *Officiel*. Le Président du Conseil a indiqué à ses collègues qu'il entendait n'apporter aucune modification à la physionomie politique du Cabinet tel qu'il l'avait constitué primitivement. Il se propose donc de choisir ses nouveaux collaborateurs dans les mêmes groupes où figuraient leurs prédécesseurs.

Quels seront les nouveaux Ministres ?

Les choix de M. Steeg ne sont officiellement connus qu'à l'issue du Conseil des Ministres qui se tiendra ce matin à l'Elysée. Toutefois, on assure, dans les couloirs, que le portefeuille des pensions sera confié à M. Dormann, grand mutilé de guerre, député de Seine-et-Oise, membre de la gauche radicale. Pour le sous-secrétariat d'Etat à l'intérieur, il est question de M. Bréant, député de la Loire-Inférieure, républicain de gauche. Le sous-secrétariat d'Etat à l'Education Physique serait attribué à M. Gustave

LES SCANDALES POLITICO FINANCIERS

UNE NOUVELLE AUDITION DE M. MORET Gouverneur de la Banque de France

La commission d'enquête a de nouveau entendu, lundi matin, M. Moret, ancien directeur du mouvement des fonds au ministère des finances, gouverneur de la banque de France. Elle s'est tout d'abord efforcée d'établir les circonstances précises qui entourèrent l'entrevue de M. Raoul Péret et de M. Moret, au ministère des finances le 23 juin au matin.

M. VIDAL ASSISTAIT-IL A L'ENTREVUE AVEC L'ANCIEN GARDE DES SCEAUX ?

Des commissaires ont rappelé à M. Moret qu'au cours de conversations particulières qu'il avait eues au Palais-Bourbon, il avait déclaré que M. Gaston Vidal assistait à leur entrevue. M. Moret a déclaré qu'il avait pu tenir ces propos, qu'il était possible, et même probable, que M. Gaston Vidal fût présent à son entretien avec M. Raoul Péret, mais qu'il ne pouvait certifier, sous la foi du serment, en raison du temps écoulé, ce qu'il avait pu dire à de simples conversations.

En tout cas, M. Moret reste certain que M. Gaston Vidal était présent au cours du premier entretien avec son ministre, il n'avait sûrement pas assisté à la discussion sur le rapport même.

Au cours du premier entretien, M. Raoul Péret lui aurait remis seulement la lettre de M. Oustric qu'apportait M. Gaston Vidal et M. Moret n'aurait pas pris part à la conversation. Ce n'est qu'appelé un peu plus tard par M. Raoul Péret, seul alors dans son cabinet, que M. Moret aurait entendu son ministre lui demander son rapport. Le seul point précis des souvenirs de M. Moret, c'est qu'il ne formula ses objections qu'en l'absence de M. Gaston Vidal.

UNE INDISCRETION

D'autre part, les déclarations de M. Moret semblent établir que M. Gaston Vidal aurait été avisé le jour même, sans que l'ancien directeur du mouvement des fonds puisse dire dans quelles conditions eut lieu la signature de l'autorisation. Cette indiscrétion expliquerait, selon le témoin, que la notification de l'arrêté du syndic des agents de change n'ait pu être ajournée par le successeur de M. Raoul Péret. D'ailleurs, il n'était plus possible de revenir en arrière, ni même d'introduire seulement sur le marché en banque la valeur italienne.

L'ESCOMPTE DES 125 MILLIONS DE VALEURS OUSTRIC

Le gouverneur de la banque de France a été ensuite interrogé sur les conditions dans lesquelles cet établissement avait escompté pour 125 millions de valeurs contrôlées par la banque Oustric. Il a déclaré que cette opération, dont il s'était lui-même occupé, était parfaitement normale, étant donné que le capital de la banque Oustric s'élevait à 100 millions. Il a ajouté que son prédécesseur, M. Moreau, n'avait à en connaître. Jamais eu à s'entretenir avec des membres du gouvernement de la situation de la banque Oustric, mais que lui-même avait dû, au moment où la situation de la banque devenait critique, en informer le président du Conseil.

M. André Tardieu et le ministre des finances, M. Paul Reynaud, à toutes fins utiles.

M. Moret a précisé que les « fiches d'escompte » de la banque Oustric à la banque de France devaient être considérées comme normales, en raison du capital de la banque Oustric et de la nature du papier présenté par elle à l'escompte. M. Moret a ajouté qu'il croyait que tout le papier escompté à la banque Oustric, et détenu actuellement par la banque de France, soit 125 millions de francs, correspondait à des opérations réelles, et qu'à son avis, la banque de France ne subirait pas de perte.

UN HAUT FONCTIONNAIRE TRADUIT DEVANT UN CONSEIL DE DISCIPLINE

M. Moret a confirmé par ailleurs, que M. Rémy, sous-directeur de l'escompte à la banque de France dont la sous-commission a découvert un compte à la banque Oustric, avait été suspendu de ses fonctions et qu'il passerait sous peu devant un Conseil de discipline.

LES AUDITIONS D'AUJOURD'HUI

La commission entendra aujourd'hui sur sa demande, M. Jacques Duboin, qui devint, le 24 juin, sous-secrétaire d'Etat aux finances, M. Laillaux étant ministre, et conjointement MM. Raoul Péret et Bernard Bernard et peut-être aussi M. Gaston Vidal.

PERQUISITIONS DANS UNE BANQUE BELGE FONDÉE EN VUE D'AVALISER LES DETTES DE Mme HANAU

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Le Parquet a opéré une descente dans les locaux de la Banque Européenne pour le commerce et l'industrie situés rue du Marché-aux-Poulets, à Bruxelles. Cette banque a été fondée en vue d'avaliser les dettes provoquées par la débâcle des affaires de Mme Hanau. Depuis les révélations sur cette affaire, le Parquet avait ouvert une information et jeudi un inspecteur de la police judiciaire du Parquet s'est rendu au siège de la Banque pour recueillir certains renseignements. Ceux-ci ajoutés à ceux déjà recueillis permirent au Parquet d'ouvrir cette fois une enquête. Aussi dès hier matin, diverses perquisitions ont été opérées : 5 à Bruxelles au siège de la Banque Européenne, au journal financier « Réalité » et chez 3 démarcheurs. A Anvers, le Parquet s'est rendu au domicile de M. Vandersleyen, ancien directeur du journal « Neptune » et administrateur-délégué de la banque.

Les magistrats, qui étaient accompagnés d'un expert, ont saisi de nombreuses pièces comptables ainsi qu'un lot important de circulaires. Ces descentes ont principalement pour but de connaître la collusion existant entre la Banque et le journal « Réalité » ainsi que de se rendre compte si, comme on a tout lieu de le supposer, les souscriptions ont bien été faites.

L'ARBRE DE NOËL du Président de la République

Comme il le fait chaque année, M. Doumergue, président de la République, a offert à l'Elysée, un Arbre de Noël, à 200 écoliers parisiens, appartenant à des familles nombreuses particulièrement dignes d'intérêt. On voit ici une phase de cette fête familiale et intime : le goûter des enfants. (W. W. Ph.)

LES CONGÉS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An, les administrations publiques auront congé le jeudi 25 décembre et les jeudi et vendredi 1er et 2 janvier. Une permanence sera assurée le 2 janvier.

INSURRECTION AU VENEZUELA

Un mouvement révolutionnaire a éclaté au sud-ouest de Venezuela. Trois cents révolutionnaires ont surpris la garnison qui a été incapable de résister et se sont emparés de la ville de Labatera dont ils ont tué le maire et brûlé la mairie et les archives.

Un communiqué émanant de San Cristobal déclare, autre part, qu'il s'agit d'un mouvement révolutionnaire.

UN MINEUR TUÉ AUX MINES DE COURRIÈRES

Le mineur polonais Wladiselas Malizewski, occupé à la fosse de Fouquières, des mines de Courrières, a été victime hier lundi d'un accident mortel.

Une démarche a été faite à la sous-préfecture de Béthune pour reconduire le corps au domicile de la famille, à Harnes.

DÉRAILLEMENT D'UN TRAIN

Un train de voyageurs a déraillé hier matin sur la ligne Belgrade Sarajevo. La locomotive et le tender sont sortis, les rails entraînant un wagon-salon et un wagon-postal.

Le conducteur du train a été tué, six voyageurs blessés grièvement et quatre légèrement.